



**FEDERAL-MOGUL
MOTORPARTS**

**Conditions
de Garantie**
Voitures de tourisme

MOOG

Date :01/04/2016

- Les présentes Conditions de Garantie régissent la garantie commerciale sur les produits MOOG offerte par Federal-Mogul Motorparts Aftermarket EMEA, Prins Boudewijnlaan 5, B-2550 Kontich, Belgique (TVA BE 0452.101.063) et n'affectent pas la garantie légale sur la conformité des marchandises au contrat de vente pour une période de deux ans à compter de la vente des marchandises. Dans certains pays (par exemple, en Belgique et en France), la législation prévoit une protection spécifique contre les vices cachés.
- À partir du 1^{er} avril 2016, tous les produits MOOG installés sur des voitures de tourisme qui ne sont pas utilisées à des fins professionnelles ou commerciales sont garantis, dans les pays européens énumérés ci-dessous, exempts de **vices matériels et de fabrication**, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, pendant **3 ans** à compter de la date de pose de la pièce. Le recours pour tout manquement à cette garantie est limité à l'échange gratuit du produit dont la défectuosité est prouvée et est **limité à une seule pièce de rechange** pendant la période de garantie. La responsabilité en cas de négligence, utilisation incorrecte ou dommages accessoires, directs, indirects ou consécutifs est explicitement exclue. Cette garantie commerciale est gracieusement offerte au consommateur. Les consommateurs sont informés du fait qu'il se peut qu'ils aient une police d'assurance couvrant des risques similaires à ceux couverts par cette garantie commerciale.
- L'usure normale n'est pas couverte par la garantie.
- La pièce prétendument défectueuse doit être renvoyée au Service des garanties de Federal-Mogul Motorparts Aftermarket EMEA en vue de l'échange gratuit, correctement étiqueté avec la référence au Formulaire de Demande de Garantie de Federal-Mogul Motorparts Aftermarket EMEA et accompagné d'une copie dudit Formulaire indiquant spécifiquement la dénomination commerciale, l'adresse et le numéro de téléphone de l'installateur, le numéro de la pièce, la marque, le modèle et l'année, l'explication du défaut, la date d'installation et de démontage, le kilométrage à l'installation et au démontage, ainsi que la signature de l'installateur. Le demandeur doit par ailleurs fournir une copie de la facture originale indiquant la date de la vente au consommateur et, le cas échéant, une copie du rapport d'alignement des roues.
- Le Formulaire de Demande de Garantie est disponible via votre interlocuteur local chez Federal-Mogul Motorparts Aftermarket france.
- La garantie ne couvre pas la main-d'œuvre nécessaire au démontage et à l'installation ni les frais supplémentaires. Le remboursement de ces frais est soumis à l'approbation du Responsable des Garanties de Federal-Mogul Motorparts Aftermarket EMEA.
- La garantie est annulée si le produit a fait l'objet d'une utilisation incorrecte, d'un accident, d'une installation, d'un entretien ou d'une application inadéquats (par exemple, pièces MOOG réservées à des véhicules légers installées sur des véhicules utilisés à des fins de pratique du tout-terrain ou de compétition, sur des taxis, des voitures commerciales, de flotte ou de police ou des véhicules du gouvernement, pièces transférées d'un véhicule à un autre, véhicules dont le châssis a été modifié, véhicules surchargés et dommages causés par des sources externes comme un impact de pierres ou encore le franchissement de ralentisseurs à une vitesse inappropriée).
- La garantie de 3 ans est applicable dans tous les pays de l'Union européenne, en Norvège, en Suisse, en Serbie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, au Kosovo, en Albanie et en Macédoine. Aucune restriction de garantie ne s'applique pour les ventes transfrontalières.
- Federal-Mogul Motorparts Aftermarket EMEA se réserve le droit de rejeter la garantie au titre des présentes en cas de non-respect de la procédure requise et/ou en cas d'attestations manquantes.